

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Rivière-Bleue, MRC de Témiscouata, tenue le 24 octobre 2023 à 17 h 00, à la salle le Placoteux, et à laquelle sont présents : les conseillères Mesdames, Thérèse Beauregard, Véronique Bossé, Claudine Marquis Lyne Patry et Christiane Roy, le conseiller Monsieur Yves Gagné, formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude H. Pelletier, maire.

Madame Claudie Levasseur, directrice générale, assiste à la présente séance.

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Claude H. Pelletier, maire, déclare la séance ouverte.

2.- RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Comme tous les membres du conseil municipal ont dûment été convoqués, les membres présents renoncent, conformément aux dispositions de l'article 157 du *Code municipal*, à l'avis de convocation.

Leurs signatures apparaissant ci-dessous confirment ce consentement.

Madame Thérèse Beauregard

Madame Véronique Bossé

Madame Lyne Patry

Madame Christiane Roy

Monsieur Yves Gagné

Monsieur Claude H Pelletier

23-10-182

3.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Bleue soit le suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au programme de vitalisation de la MRC
3. Application du Règlement contre les chiens dangereux

La proposition est acceptée à l'unanimité.

23-10-183

4. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au programme de vitalisation de la MRC de Témiscouata.

ATTENDU QUE suite à l'acquisition de l'église et du presbytère, la Municipalité de Rivière-Bleue a entrepris différents projets;

ATTENDU QU'un projet de rénovation et de réaménagement du presbytère est en cours;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que ce conseil autorise Madame Virginie Beauregard à faire le dépôt d'une demande de subvention au fonds de vitalisation de la MRC de Témiscouata.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

23-10-184

5. Application du Règlement contre les chiens dangereux

ATTENDU QUE présentement la municipalité de Rivière-Bleue est aux prises avec un dossier impliquant un chien qui mets en cause la sécurité publique;

ATTENDU QUE suite à l'étude de tous les éléments à la disposition du conseil municipal;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que ce conseil autorise Madame Claudie Levasseur, directrice générale, à faire l'application du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

6.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune nouvelle question n'est formulée à la suite des précédents échanges.

7.- CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 17h45, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, l'assemblée est levée.

Directrice générale

Maire